



Le 20 Novembre, toutes et tous en grève !

Fermons les agences !

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 du 21 janvier 2018 votée par le Parlement impose à notre Ministère de tutelle de faire 4 Milliards d'€ d'économies entre 2018 et 2020 (passant d'un budget total de 16,68 Mds en 2017 à 12,68 Mds en 2020).

Cette politique s'inscrit dans les choix gouvernementaux de supprimer 50 000 postes dans les services de l'Etat d'ici 2020. Le rapport CAP 2022 préconise des restrictions budgétaires, et s'attaque à l'ensemble de la Fonction Publique. Il réclame des suppressions de postes, un accroissement du recours aux contrats courts et à la précarité, l'abandon de missions publiques par des privatisations et/ou des transferts de missions aux Collectivités Territoriales. Une Loi est annoncée en 2019 pour mettre en oeuvre ces funestes objectifs !

Attaque contre le ministère du travail, dans le cadre du Projet de Loi de Finances (PLF 2019) :

La baisse de crédit entraîne :

- la disparition pure et simple de la Délégation Ministérielle aux Missions Locales
- la suppression de 233 postes à l'Inspection du travail (20% des effectifs ont été supprimés en 10 ans)
- 1500 emplois (23% des emplois CDI) à l'AFPA
- 800 à Pôle emploi (après les 297 Equivalents Temps Plein Travaillés et les 1400 Contrats Aidés en 2018) !

D'après le Cabinet d'Expert indépendant DEGEST, désigné par les Comités d'Etablissement d'Ile de France et de Bretagne dans le cadre de leur consultation sur la situation économique et financière, la dotation de l'Etat affectée au Budget de Pôle emploi (en baisse de 50 millions d'€ en 2017, de 87 millions d'€ en 2018 dans le cadre du PLF 2019) risque de baisser drastiquement en 2019 et 2020 !

Son analyse confirme les propos du Directeur Général de Pôle emploi tenus lors d'un séminaire de l'encadrement en avril dernier, de supprimer 4000 postes d'ici 2020 et par voie de conséquence, la réduction de nos missions, l'accroissement du recours à la sous-traitance, le renforcement des prérogatives des Régions dans l'activité de Pôle emploi et le fort risque de réduction du maillage territorial des agences de proximité.

Suite à la suppression des cotisations sociales salariales UNEDIC transférées à la CSG, la Loi dite « *Liberté de choisir son avenir professionnel* » ne garantit le maintien de la compensation à l'Unedic que pour les années 2018-2019-2020. Si la CGT Pôle emploi a toujours dénoncé le financement du Service Public de l'Emploi par les cotisations sociales, force est de constater que le budget de Pôle emploi, assuré à 70% par ce financement Unedic, n'est donc garantie que pour ces 3 années.

La négociation en cours sur l'évolution du Régime d'Assurance Chômage ainsi que les exigences gouvernementales en termes d'économie (entre 3 et 4 milliards d'€) auront inévitablement des conséquences sur les droits des chômeurs, sur notre activité mais aussi sur le financement de Pôle emploi et sur son avenir !

La future convention tripartite Etat – UNEDIC – Pôle emploi déterminera nos missions en fonction de nos moyens ! Leur digitalisation n'est pas notre solution ! La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, en cours à Pôle emploi, traduit concrètement cette évolution, après les métiers de l'indemnisation, ce sont les PAG et les fonctions supports qui seront déclarés demain « *en décroissance* », et après-demain il est possible que ce soient les métiers du conseil à l'emploi.

Refusons toutes les suppressions de postes !

Exigeons d'avoir les moyens pour répondre à toutes nos missions !

Ensemble, Construisons notre Avenir !

Ensemble, En grève le 20 Novembre !

Paris, le 15/11/2018

CGT Pôle emploi - 38 rue des frères Flavien - 75020 Paris

syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr